

Nom commercial:	XTRAGRIP
------------------------	-----------------

SECTION 1: Identification

Identificateur de produit: XTRAGRIP
Synonymes: Sans objet
Autres moyens d'identification: Sans objet
No. de Fiche: Sans objet
Usage recommandé: Traitement des abrasifs, sable, pierre
Restrictions d'utilisation: Des utilisations autres que comme recommandé ci-dessous.

Identificateur du fournisseur initial:

Fournisseur: SEBCI INC.
Adresse: 3450, Boul. Gene-H.-Kruger, C.P. 294
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1
Canada
Site Internet: www.groupesomavrac.com
Téléphone: 1-418-842-0804, Heures d'ouverture: 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi. (Zone de l'Est)
Numéro de téléphone d'urgence: 1-613-996-6666 (CANUTECH) – 24 heures

SECTION 2: Identification des dangers

Classification du produit conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) (Canada)/
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015):

Classification de la substance ou du mélange (SGH-CA)

Acute Tox 4 (Oral) / Tox Aigue 4 (Orale)	H302	Nocif en cas d'ingestion
Eye Irrit 2A / Irr. Occ. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Éléments d'étiquetage (SGH-CA)

Pictogrammes de danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

ATTENTION

Mentions de danger (SGH-CA) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (SGH-CA) :

P264 - Se laver les mains, le visage et les bras soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P330 - Rincer la bouche
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals

Dangers physiques et pour la santé non classifiés ailleurs: Sans objet

Pourcentage du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue :

70% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue (orale)

85% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue (cutanée et l'inhalation)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Mélange :

Nom	Numéro d'enregistrement CAS	Concentration (% de poids)
Chlorure de calcium	10035-04-8	40

SECTION 4: Premiers soins

Description des premiers secours:

Inhalation: En cas de symptômes, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact cutanée: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact oculaire: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau si la victime est parfaitement consciente et lucide. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Piquement, brûlure, irritation et rougeur des yeux. Aussi, les symptômes peuvent inclure rougeur, œdème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:
Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés: Ce produit est ininflammable. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matériaux environnants

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu

Dangers spécifiques du produit dangereux: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos. La décomposition thermique génère : chlorure d'hydrogène, et oxydes de calcium et magnésium.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Porter de la protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage (selon l'information fournie dans la Section 8). Éviter de respirer le produit et éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber le produit au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Éviter le rejet à l'égout, les drains, et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas d'un déversement dans les égouts ou des milieux aquatiques.

Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne pas évacuer l'eau de rinçage vers les égouts.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Porter des vêtements de protection personnelle appropriée (regarder Section 8). Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les brouillards ou les aérosols du produit. Se laver les mains, les avant-bras, le visage et les vêtements soigneusement après manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Conserver dans un endroit frais et sec, et loin des produits incompatibles (regarder Section 10) Maintenir le récipient bien fermé. Il est recommandé d'entreposer ce produit dans des contenants en verre, en acier inoxydable, en plastique, ou dans des contenants recouverts de résine époxyde. Ne pas entreposer dans des contenants en alliages d'aluminium, de magnésium, de zinc ou de cuivre. Inspecter régulièrement pour dommages ou fuites. Tenir hors de la portée des enfants.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Des limites d'exposition professionnelle ne sont pas applicables pour ce produit. Aucune autre information est disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Une ventilation générale adéquate. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux/ du visage: Porter des lunettes protectrices avec protection latérale.

Protection cutanée et des mains: Éviter contact avec la peau. Porter des vêtements et des gants protectifs en caoutchouc.

Protection respiratoire: Si les vapeurs ou les brouillards sont libérés porter un respirateur approprié.

Danger thermal: Sans objet selon les usages recommandés.

Disposition générales: Minimiser l'exposition. S'assurer de la disponibilité d'équipement de protection approprié sur les lieux de travail, respecter la réglementation en vigueur portant sur la santé et la sécurité au travail, et suivre les recommandations du comité de santé et sécurité au travail. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant de l'équipement de protection individuelle pour des informations spécifiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide, Brunâtre
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Pas disponible
pH:	6-8
Point de fusion et point de congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition et la gamme de point d'ébullition:	Pas disponible
Point d'éclair:	Pas disponible
Taux d'évaporation:	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet
Limites d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites inférieures d'inflammabilité :	Pas disponible
Limites supérieures d'inflammabilité:	Pas disponible
Limites inférieures d'explosibilité:	Pas disponible
Limites supérieures d'explosibilité:	Pas disponible
Pression de vapeur:	Pas disponible
Densité de vapeur:	Pas disponible
Densité relative:	1.28-1.32
Solubilité:	>98% (dans l'eau)
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible
Température de décomposition:	Pas disponible
Viscosité:	Pas disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Risque de réactions dangereuses:	Réactions dangereuses ne sont pas anticipées.
Conditions à éviter:	Ne pas mélanger ce produit avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles:	Peut réagir avec le trifluorure de bore et le trifluorure de brome, oxyde de calcium et oxyde borique, sodium, éther méthylvinyle, zinc, furane-2- acide peroxy-carboxylique, les acides et les oxydants.
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique génère : chlorure d'hydrogène, et oxydes de calcium et magnésium.

SECTION 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables :
Ingestion, inhalation, et contact avec la peau et les yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Piquement, brûlure, irritation et rougeur des yeux. Aussi, les symptômes peuvent inclure rougeur, œdème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Peut causer l'irritation légère des voies respiratoires. Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:

Corrosion/irritation cutanée: Pas anticipé de provoquer des brûlures de la peau ou l'irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Pas anticipé de provoquer une sensibilisation respiratoire basée sur l'information disponible sur le produit.

Sensibilisation cutanée: Pas anticipé de provoquer une sensibilisation cutanée basée sur l'information disponible sur le produit.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Pas anticipé de provoquer de la mutagenicité basée sur l'information disponible sur le produit.

Cancérogénicité: Pas anticipé de provoquer de la cancérogénicité basée sur l'information disponible sur le produit. Aucun ingrédient est énuméré comme un cancérogène par ACGIH ou CIRC.

Toxicité pour la reproduction: Pas anticipé de provoquer de toxicité pour la reproduction basée sur l'information disponible sur le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique: Pas anticipé de provoquer de toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée: Pas anticipé de provoquer de toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition prolongée ou répétée. Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

Danger par aspiration : Pas anticipé d'être un danger par l'aspiration.

Les valeurs numériques de toxicité:

Chlorure de calcium (hydraté) (10035-04-8)

Chlorure de calcium (hydraté) (10035-04-8)	
DL50 orale rat	1000 mg/kg, 500-1000 (lapin)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 160 mg/m ³ /4H

Estimation de la toxicité aiguë du produit:

Toxicité aiguë (voie orale) - 1842 mg/kg
 Toxicité aiguë (cutanée) – > 5000 mg/kg
 Toxicité aiguë (d'inhalation) – > 160 mg/m³/4H

Autres informations: Pas disponible

SECTION 12: Données écologiques**Écotoxicité:****Poisson d'eau douce – Données sur la toxicité aiguë :**

Chlorure de magnésium CL50 Lepomis macrochirus : 10650 mg/L/96H (statique)

Puce d'eau – Données sur la toxicité aiguë :

Chlorure de magnésium CE50 Daphnia magna : 52 mg/L/48H

Données de produit: Pas déterminé.

Persistance et dégradation: Pas déterminé.

Potentiel de bioaccumulation: Pas déterminé.

Mobilité dans le sol: Pas déterminé.

Autres effets nocifs: Pas déterminé.

SECTION 13: Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets:**

Produit - Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales applicables.

Emballages contaminés - Parce que les conteneurs vides retiennent des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après que le contenant est vide.

SECTION 14: Transport Information

Non réglementé pour le transport selon le TMD (Transport des Marchandises Dangereuses) (Canada), le transport maritime de l'OMI (l'Organisation Maritime International), US DOT (Le département de transport des États Unis.)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Canada:

Classification conformément à la Loi sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):
 Voir Section 2.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Loi sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d’après la réglementation canadienne sur l’environnement.

USA :

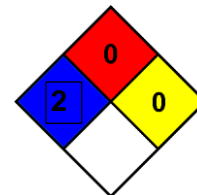
Classification HMIS® III :

Santé / Health :	2
Inflammabilité / Flammability :	0
Danger Physique / Physical Hazard	0
Protection Personnel / Personal Protection :	X

(4 = Sévère, 3 = Sérieux, 2 = Modérée, 1 = Légère, 0 = Minimal)

Classification NFPA® :

- Danger pour la santé NFPA : 2 - Les matériaux qui, dans les conditions d'urgence, peuvent causer incapacité temporaire ou les blessures résiduelles.
- Danger d'incendie NFPA : 0 - Matériaux qui ne brûlent pas.
- Réactivité NFPA : 0 - Les matériaux qui sont en eux-mêmes normalement stable, même sous les conditions de feu.



SECTION 16: Autres informations

Date de révision: le 7 juin, 2016

Fiche de Données de Sécurité préparée par : It’s Time Compliance www.itstimecompliance.com

Contactez le fournisseur (listé dans Section 1) pour toute information concernant quoi que ce soit dans cette fiche ou des questions sur ce produit.

Texte complète des classifications de Section 2 :

Acute Tox 4 (Oral) / Tox Aigue 4 (Orale)
 Eye Irrit 2A / Irr. Occ. 2A

Toxicité aiguë — voie orale — catégorie 4
 Irritation oculaire – catégorie 2a

Autres acronymes utilisés dans cette Fiche :

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CE50	Concentration efficace, 50%
CL50	Concentration létal, 50%
DL50	Dose létal, 50%
HMIS	Hazardous Materials Identification System
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
MSHA	Mine Safety and Health Administration (US)
NFPA	National Fire Protection Association (US)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (US)
OMI	l'Organisation Maritime International
SGH-CA	System Global Harmonisé - Canada
SIMDUT	System d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
STEL	Short-Term Exposure Limit (limite d'exposition à court terme)
TSCA	Toxic Substances Control Act (US)
US DOT	Department of Transport (Département de transport) des États-Unis.

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.